

Appendix
(Z.)

4th Feby.

last year for this Bridge. The Report of the Committee last year recommended a grant of £50, and the House concurred in it; but the Clerk has informed us that it was by mistake left out of the Bill sent last year to the Council.

Read the Petition of divers Inhabitants of Ste. Anne de la Pérade in the County of Champlain.

Pierre Antoine Dorion, Esquire, a Member of this House, was called before the Committee, and examined as follows:

The Bridge mentioned in the Petition of the Inhabitants of Ste. Anne de la Pérade, which I presented to the House, would not be less than 1100 feet in length. The ground on which it would be built, is good, and has been examined and found to be so by a skilful person. There are about 400 farmers who are freeholders, and whose means are not good, by reason of the bad harvests they have had for several years. The said Bridge would be of great public utility, inasmuch as it would facilitate the communication between the Cities of Quebec and Montreal, and also the carriage of the Mail at certain seasons of the year. Messrs. Trudel and Guillet, Members of this House, who are now in Town, are able to give further information. £75 Currency has been expended in procuring Plans and Estimates, and the sum of £1,000. is actually appropriated, but has not been expended. I ought to remark to the Committee that the Inhabitants have raised among themselves, by subscription, nearly £500. The Certificate I now produce, will shew the place where, according to all the Plans and Estimates received, the Bridge ought to be built. The said Bridge cannot be built for less than £2,500 Currency.

The following is the Certificate:

We the undersigned certify, that after a notice posted on the Door of the Church of this Parish, during two consecutive Sundays, there was held, on the last Sunday, a Meeting to take into consideration the means of building a Bridge over the River Ste. Anne de la Pérade; and that the majority of the Inhabitants present decided upon again petitioning the Legislature, for the purpose of obtaining a further aid towards the building of the said Bridge, which ought to be built from the Wharf opposite the Church, to Baribeau's Island, and thence to the main land on the opposite bank; and decided also, that a subscription for the same purpose should be made among themselves: And we further certify, that the persons who have subscribed, were well informed of the decision of the Meeting.

Ste. Anne, 21st January 1834.

(This Certificate is signed by twenty three persons.)

Tuesday, 28th January 1834.

Mr. François Normand again appeared before the Committee, and answered as follows:

I could warrant the work of a Bridge at the old place, but I could not warrant that the Bridge would not be carried away, on account of the nature of the ground, not being well acquainted with it, and having only passed a few days at the place. Nevertheless, by making wings and slopes very solid, and filled with stone, the Bridge might stand. The Bridge might be made without any Pier in the middle of the River, which would be a great advantage. If the Bridge were built at the place in question it would be of more benefit and more convenient to the public in general, and to the Inhabitants of the Parish in particular. A Bridge built 12 arpents lower down might cost £300 less, but it would be liable to be carried away by the ice. I could not warrant a Bridge built at the lower place against the ice; but I could warrant a Bridge built at the upper place, as far as the ice is concerned.

qui a été faite l'année dernière pour la construction de ce Pont. Le Rapport du Comité a accordé l'année dernière £50, et la Chambre y a concouru; mais le Greffier nous a dit que par erreur il les aurait omis dans le Bill envoyé au Conseil.

Lue la Pétition de divers Habitans de Ste. Anne Lapérade, Comté de Champlain;

Pierre Antoine Dorion, Ecuyer, Membre de la Chambre, a été appelé devant le Comité et a été examiné comme suit:

Le Pont dont il est fait mention dans la Requête des Habitans de Ste. Anne Lapérade, que j'ai présentée à la Chambre, n'aura pas moins de 1100 piéds de long. Le terrain sur lequel il doit être appuyé est bon et a été visité et trouvé tel par une personne experte. Il y a près de 400 Habitans propriétaires qui ne sont pas bien en moyen, vû les mauvaises récoltes qu'ils ont eûes depuis plusieurs années. Le dit Pont sera d'une grande utilité publique en ce qu'il facilitera la communication entre les Villes de Québec et de Montréal, ainsi que le transport des malles en certaines saisons de l'année. Messieurs Trudel et Guillet, Membres de la Chambre, qui sont ici en ville, pourraient donner d'autres renseignements. £75 courant ont été employées à se procurer des Plans et Estimations, et une somme de £1000 courant est actuellement appropriée, mais non employée. Je dois faire remarquer au Comité que les Habitans se sont cotisés par une souscription faite entre eux jusqu'à près de £500. Le certificat que je produis indiquera où le Pont doit être fait d'après tous les Plans et Estimations reçus. Le dit Pont ne peut-être fait à moins de 2500 courant.

Ci-suit le certificat:

Nous, soussignés, certifions qu'après annonce affichée à la Porte de l'Eglise de cette Paroisse, deux Dimanches consécutifs, le dernier Dimanche il y eut une assemblée pour prendre en considération les moyens de bâtir un Pont sur la Rivière Ste. Anne de Lapérade, et que la majorité des Habitans présens a décidé de s'adresser de nouveau à la Législature, afin d'en obtenir une aide ultérieure pour la confection du dit Pont, qui devra partir du Quai vis-à-vis l'Eglise et aller à l'île de Baribeau et de là à la terre ferme sur la rive opposée, et qu'elle a aussi décidé de faire une souscription entre eux à cette fin; et que les personnes qui ont souscrit, étaient bien informées de la décision de l'Assemblée.

Ste. Anne, 21 Janvier 1834.

[Ce certificat est signé par vingt-trois personnes.]

Mardi, 28 Janvier 1834.

M. François Normand, a comparu de nouveau devant le Comité, et a répondu comme suit:—

Je pourrais garantir l'ouvrage du Pont à l'ancienne place, mais je ne pourrais pas garantir que le Pont ne serait pas emporté à cause de la nature du terrain, ne le connaissant pas bien, et n'ayant passé que quelques jours sur les lieux. Cependant, en faisant des ailes et des glacis bien solides et remplis de pierre, le Pont pourrait y résister. Le Pont pourrait être fait sans pilier au milieu de la rivière, ce qui serait un grand avantage. En faisant le Pont à cette place, ce serait plus avantageux et plus commode pour le public en général et pour les Habitans de la Paroisse particulièrement. Un Pont à 12 arpens plus bas que l'ancien Pont, pourrait coûter à-peu-près £300 de moins, mais il serait sujet à être emporté par les glaces. Je ne pourrais pas garantir celui d'en bas contre les glaces, mais je pourrais garantir celui d'en haut par rapport aux glaces. Il

Appendice
(Z.)

4 Fevr.